

EVOLUTION STATUTAIRE DES AGENTS EXERÇANT LA FONCTION DE SECRETAIRE DE MAIRIE : Le SNDGCT se félicite des annonces de la Ministre suite à ses propositions

Le SNDGCT se félicite des annonces d'Amélie de Montchalin, Ministre de la transformation et de la fonction publiques, concernant l'évolution statutaire des agents exerçant la fonction de secrétaire de mairie. Reconnaissance de la complexité de la profession, revalorisation salariale, changement de nom, accélération en matière de formation pour anticiper les départs en retraite autant de points que le SNDGCT soulignait dans son courrier à la Ministre, le 8 octobre dernier*. Dans sa réponse, le 10 novembre, la Ministre expliquait avoir pris connaissance des propositions du SNDGCT, de nature à nourrir ses réflexions sur ce sujet. Elle expliquait également qu'elle présenterait très prochainement ses arbitrages « pour revaloriser cette fonction essentielle ». Ces annonces sont d'autant plus significatives que la Ministre a choisi un jour symbolique pour les partager. Le jeudi 25 novembre, à l'occasion d'une visite dans le Loiret pour la Journée nationale des secrétaires de mairies, où elle était accompagnée de Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la Ruralité.

Stéphane PINTRE Président du SNDGCT

RAPPEL DES PROPOSITIONS DU SNDGCT

- ✓ Développer les formations ciblées.
- ✓ Placer les Centres de Gestion comme premiers interlocuteurs pour accompagner la prise de poste.
- ✓ S'appuyer sur les services de Centres de Gestion d'emploi temporaire partout où cela est possible.
- ✓ Sensibiliser et former les élus pour accompagner la compréhension des rôles et fonctions de secrétaire de mairie et des responsabilités mutuelles.
- ✓ Mieux organiser la formation professionnelle en associant les Centres de Gestion, le CNFPT, l'Université, les professionnels, en s'appuyant sur les exemples réussis des licences professionnelles.
- ✓ Établir un statut d'emploi simplifié, s'adressant à des catégories différentes / des cadres d'emplois différents.
- ✓ Trois grilles d'emploi : A, B, C.
- ✓ Ne pas définir de strate démographique pour assurer une meilleure souplesse.
- ✓ Assorties d'une NBI : actuellement de 10 à 30 points en fonction de la notion de polyvalence ou de l'exercice de la fonction dans une collectivité de moins de 2 000 habitants.
- ✓ La formalisation de la possibilité d'une délégation du Maire.
- ✓ Changement du nom de Secrétaire de Mairie à Secrétaire Général de Mairie pour améliorer l'attractivité de la fonction.

Le SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GENERAUX DES COLLECTIVITES TERRITORIALES créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, Directeurs Généraux Adjoints des Services, cadres de direction du CNFPT et agents retraités des catégories précitées) et de centres de gestion. Il compte aujourd'hui 4 000 adhérents, dont plus de 3 000 en activité. www.sndgct.fr - @SNDGCT

Tél.: 01 47 60 22 62 - djamela@cabinet-verley.com - emilie@cabinet-verley.com www.cabinet-verley.com

^{*} Courrier disponible sur demande auprès du service de presse Cabinet Verley.